



**Statistiques choisies sur l'égalité
dans le canton de Berne**

Berne, juillet 2019

Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme
Postgasse 68
3000 Berne 8

Les chiffres de l'égalité

Table des matières

1	Avant-propos	3
2	Formation et choix professionnel	4
2.1	Niveau de formation de la population	4
2.2	Ecole obligatoire	5
2.3	Professions d'apprentissage	6
2.4	Hautes écoles	7
3	Travail rémunéré	8
3.1	Taux d'activité	8
3.2	Taux d'occupation	9
3.3	Statut professionnel	10
3.4	Salaires et écarts salariaux	11
3.4.1	Ecart salarial : part expliquée et part inexpliquée	12
4	Conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille	13
4.1	Modèles familiaux	13
4.2	Travail domestique et familial	14
4.3	Structures d'accueil extrafamilial	15
4.3.1	Garderies	15
4.3.2	Parents de jour	16
5	Sécurité sociale	17
5.1	Taux d'aide sociale	17
5.2	Taux de ménages	18
5.3	Prévoyance vieillesse	19
6	Politique	20
6.1	Le Conseil-exécutif du canton de Berne	20
6.2	Le Grand Conseil du canton de Berne	21
6.2.1	Evolution de la répartition des sièges hommes-femmes au Grand Conseil	21
6.2.2	Répartition hommes-femmes au Grand Conseil par cercle électoral	22
6.2.3	Illustration 6-2-2 : Répartition des sièges au Grand Conseil par cercle électoral et par sexe, 2019	22
6.2.4	Répartition hommes-femmes au Grand Conseil par parti	23
7	Définitions	24
8	Impressum	25

1 Avant-propos

L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Le principe de l'égalité des sexes est consacré par la Constitution fédérale. Mais où en est-on dans sa mise en œuvre ?

Les chiffres présentés ci-après dressent un état des lieux de l'égalité. Ils rendent compte de la situation des hommes et des femmes dans différents domaines allant de la formation à la vie active, en passant par la famille, la sécurité sociale et la politique. Ils montrent également l'égalité aux différentes étapes de la vie, de la formation à la retraite.

Il est nécessaire d'analyser régulièrement la situation des femmes et des hommes pour identifier les domaines d'action et les liens en rapport avec l'égalité. Cette étude sert de support pour élaborer des mesures efficaces de mise en œuvre de l'égalité.

Sauf indication contraire, les indicateurs et illustrations contenus dans la présente publication concernent le canton de Berne. Ils se basent sur les analyses de l'Office fédéral pour la statistique (OFS), ainsi que de différentes Directions et de la Chancellerie d'Etat du canton de Berne. Le Portail des statistiques du canton de Berne et les indicateurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes de l'OFS vous permettront d'obtenir de plus amples informations.

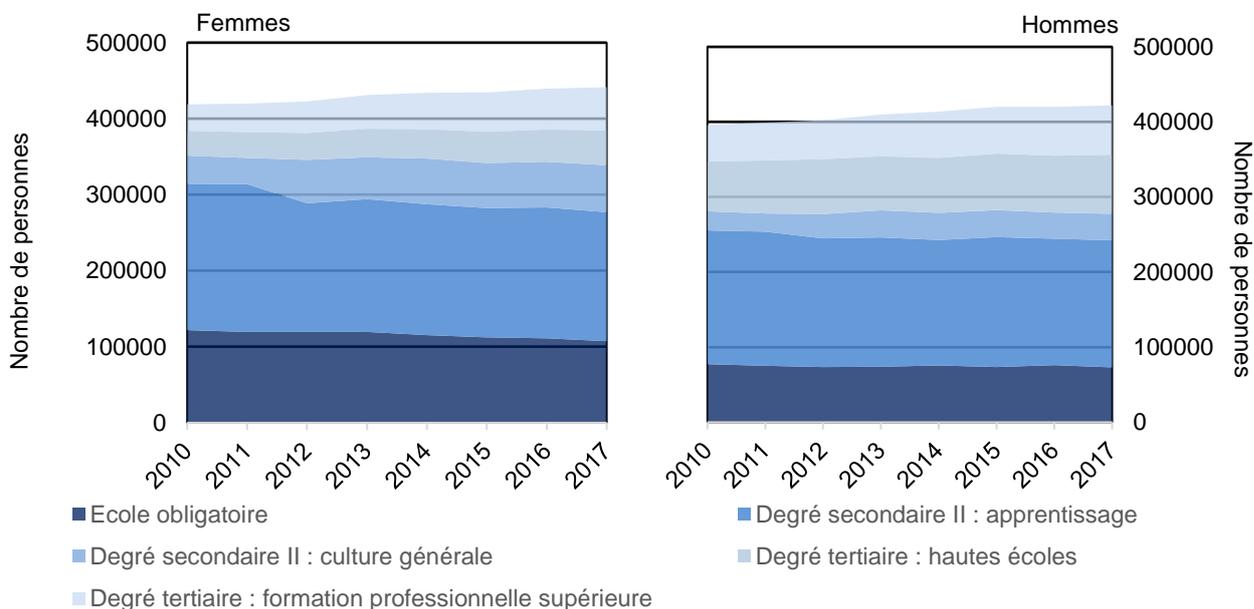
2 Formation et choix professionnel

2.1 Niveau de formation de la population

23 BERNOISES SUR 100 ET 34 BERNOIS SUR 100 SONT TITULAIRES D'UN DIPLÔME DU DEGRÉ TERTIAIRE.

En 2017, la proportion de femmes du canton de Berne n'ayant pas fréquenté d'autres établissements que l'école obligatoire dépasse celle des hommes de 7 points. 38 pour cent de femmes et 40 pour cent d'hommes sont titulaires d'un certificat de fin d'apprentissage, et 14 pour cent de femmes et 8 pour cent d'hommes ont obtenu un diplôme du secondaire II en culture générale. Dans le degré tertiaire, la proportion de femmes diplômées d'une haute école est proche de celle des hommes (16 pour cent d'hommes, 13 pour cent de femmes), mais l'écart se creuse dans la formation professionnelle supérieure, où environ 19 pour cent d'hommes ont suivi une formation professionnelle supérieure contre 10 pour cent de femmes.

Illustration 2-1 : Formation achevée la plus élevée de la population résidente permanente à partir de 15 ans, par sexe, canton de Berne, 2010-2017



Univers de base : Toutes les personnes de la population résidente permanente âgées de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé. Les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif ne sont pas pris en compte (cf. définition détaillée p. 25).

Source : Office fédéral de la statistique, Relevé structurel 2012-2019.

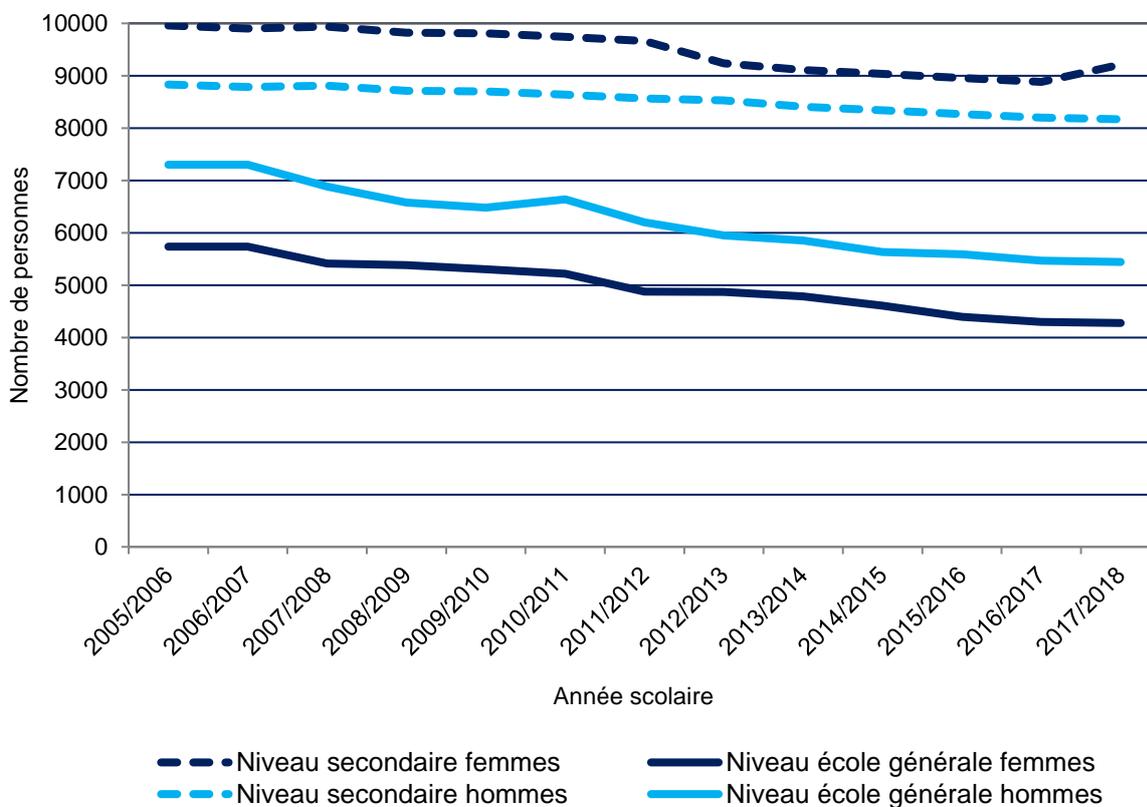
2.2 Ecole obligatoire

LA MAJORITE DES JEUNES VONT A L'ECOLE SECONDAIRE – PLUS DE FILLES QUE DE GARÇONS

En règle générale, la répartition est très homogène au sein des écoles primaires bernoises. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, sur les 59 362 enfants inscrits à l'école primaire, 49 % étaient des filles.

C'est au moment du passage au secondaire I que des différences entre les filles et les garçons apparaissent : deux tiers des filles (66 %) fréquentaient l'école secondaire en 2017/2018, contre un peu plus de la moitié des garçons (57 %).

Illustration 2-2 : Répartition filles / garçons au degré secondaire I*, canton de Berne, années scolaires 2005/2006 à 2017/2018



* Ne figurent pas dans l'illustration ou n'ont pas été pris en compte dans le calcul : les élèves *en classe de soutien*, *relevant de degrés sans sélection ou suivant un plan d'études étranger*, ainsi que les *élèves en classe régulière dont les objectifs d'apprentissage ont été revus à la baisse dans plus de deux disciplines*.

Source : Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Statistiques de la formation du canton de Berne : données de base 2017.

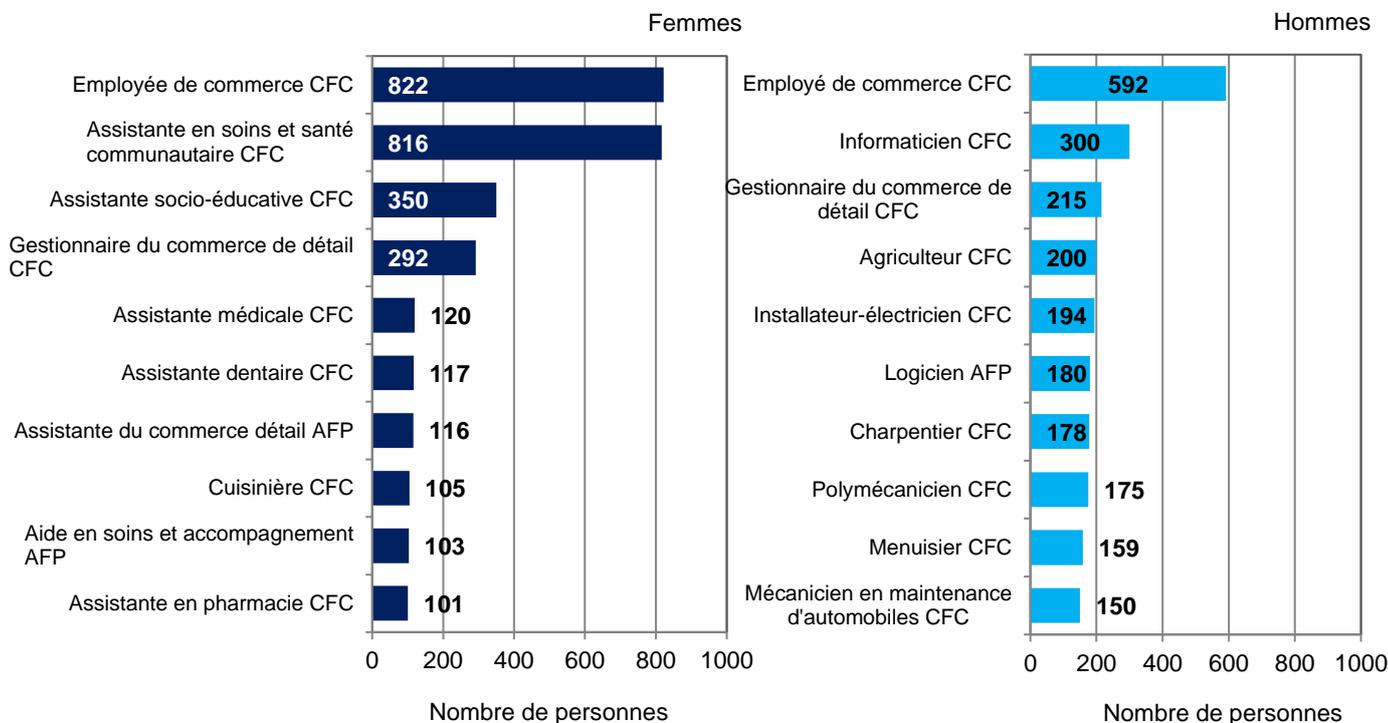
2.3 Professions d'apprentissage

LA PROFESSION D'EMPLOYEE DE COMMERCE ET CELLE D'ASSISTANTE EN SOINS ET SANTE COMMUNAUTAIRE ONT LA FAVEUR DES JEUNES FEMMES. EMPLOYE DE COMMERCE ET INFORMATICIEN SONT LES DEUX PROFESSIONS LE PLUS SOUVENT CHOISIES PAR LES JEUNES HOMMES.

En 2018/2019, dans le canton de Berne, la plupart des jeunes femmes ont porté leur choix sur la profession d'employée de commerce CFC. L'apprentissage d'assistante en soins et santé communautaire CFC a été également très prisé. Chez les jeunes hommes aussi, c'est l'apprentissage d'employé de commerce CFC qui a joui de la plus grosse cote de popularité, suivi en deuxième position de l'apprentissage d'informaticien CFC.

Si l'on considère l'ensemble des professions d'apprentissage, les jeunes femmes et les jeunes hommes ont exprimé des préférences professionnelles différentes. La moitié des jeunes femmes qui ont entamé un apprentissage en 2018 se sont réparties entre quatre professions : assistant-e en soins et santé communautaire CFC, employé-e de commerce CFC, gestionnaire du commerce de détail CFC et assistant socio-éducatif CFC / assistante socio-éducative CFC. Le spectre de professions des nouveaux apprentis hommes en 2018 était nettement plus large, puisqu'il englobait 14 professions.

Illustration 2-3 : Apprentissages les plus prisés, par sexe, canton de Berne, 2018



Les différents types d'apprentissage d'employé-e de commerce et d'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail ont été rassemblés.

CFC : certificat fédéral de capacité. AFP : attestation fédérale de formation professionnelle.

Univers de base : entrées dans la formation professionnelle CFC AFP 2018. Total de 9943 entrées dans la formation professionnelle, 5613 hommes et 4330 femmes.

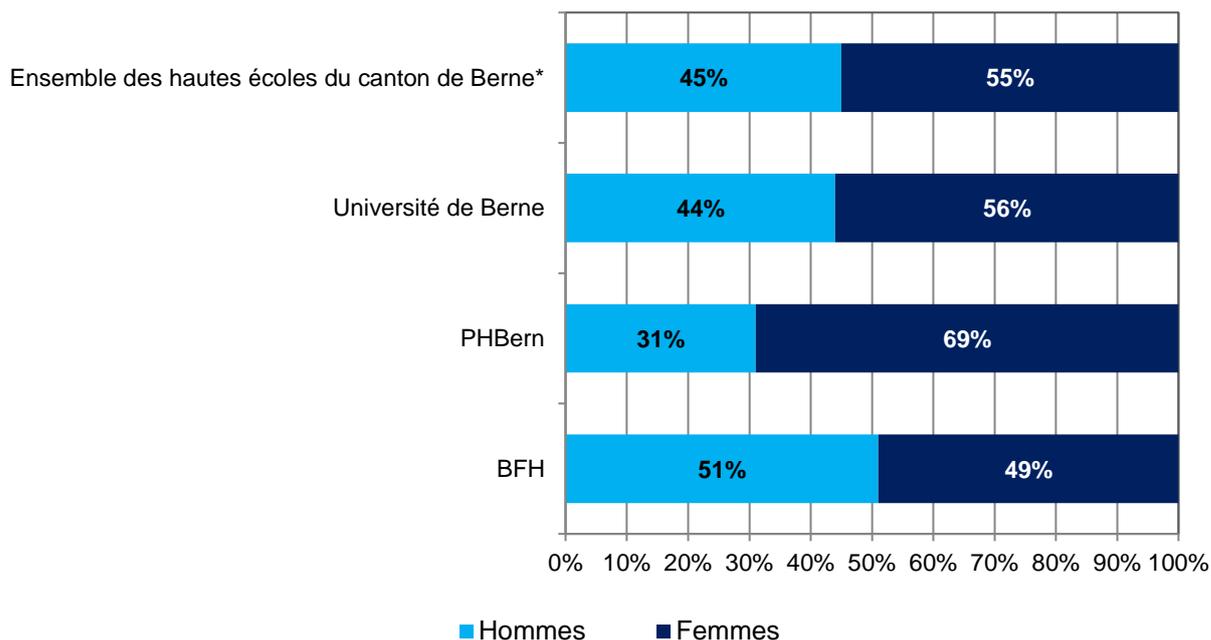
Source : Office fédéral de la statistique, Statistique de la formation professionnelle initiale. Nouvelles entrées dans la formation professionnelle en 2017, par sexe, jour de référence : 09.05.2019.

2.4 Hautes écoles

LES HAUTES ÉCOLES BERNOISES SONT DAVANTAGE FRÉQUENTÉES PAR LES FEMMES. LA RÉPARTITION PAR SEXE VARIE SELON LE TYPE DE HAUTE ÉCOLE.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à suivre des études en haute école, toutes hautes écoles confondues. La répartition par sexe varie toutefois selon la haute école considérée. En 2017/2018, 15 205 personnes étaient inscrites en bachelor, master et doctorat à l'Université de Berne, dont 56 pour cent de femmes. La PHBern comptait 2 578 étudiant-e-s, dont 69 pour cent sont des femmes, et la HEP-BEJUNE, site de Bienne, 192 étudiant-e-s, avec autant d'hommes que de femmes (50 %), du fait de l'orientation des études au degré secondaire¹. Au sein de la Haute école spécialisée bernoise BFH, qui comptait 6867 étudiant-e-s – 51 pour cent d'hommes et 49 pour cent de femmes – la parité était presque atteinte. La très faible proportion de femmes à la Haute école spécialisée bernoise (BFH), à Saint-Imier, où elles étaient à peine 4 pour cent (3 femmes et 74 hommes) s'explique probablement par la prédominance des disciplines techniques enseignées².

Illustration 2-4 : Répartition des étudiant-e-s dans les hautes écoles bernoises par sexe, 2017/2018



*L'ensemble des hautes écoles du canton de Berne comprend également, en plus des chiffres indiqués, les étudiant-e-s de la Haute école Arc de Saint-Imier et de la Haute Ecole Pédagogique HEP-BEJUNE de Bienne.

Source : Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Statistiques de la formation du canton de Berne : données de base 2017.

¹ Compte tenu du faible nombre de cas, la répartition par sexe est à interpréter avec prudence.

² Compte tenu du faible nombre de cas, la répartition par sexe est à interpréter avec prudence.

3 Travail rémunéré

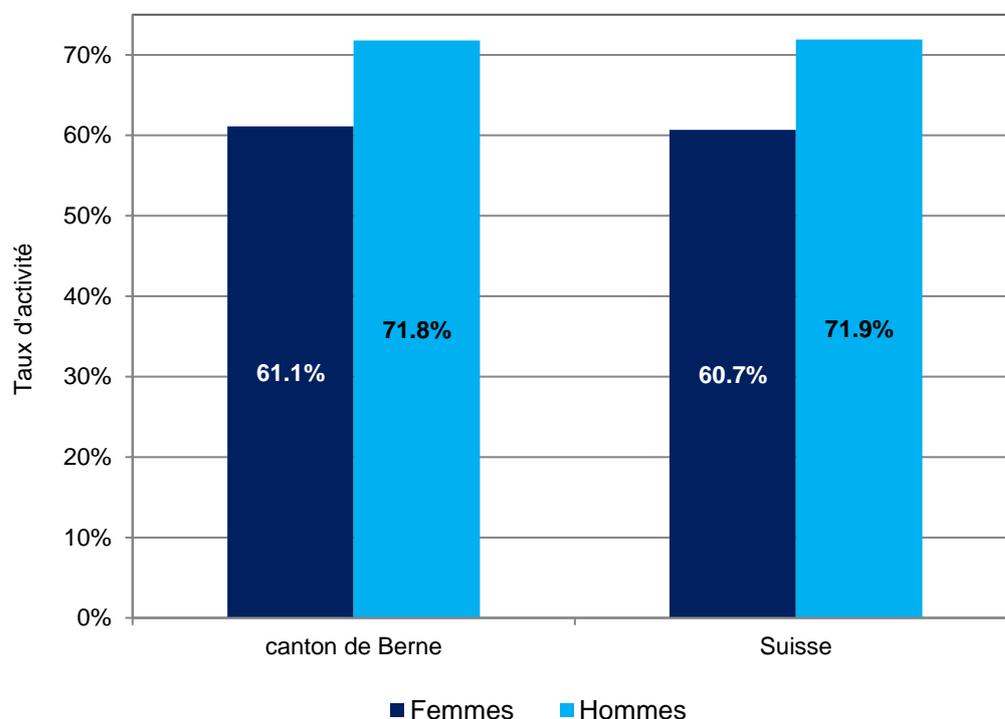
3.1 Taux d'activité

LE TAUX D'ACTIVITE DES HOMMES EST PLUS ELEVE QUE CELUI DES FEMMES.

En 2017, parmi les personnes de plus de 15 ans résidant dans le canton de Berne, 61 pour cent des femmes et 71 pour cent des hommes exerçaient une activité rémunérée ou étaient à la recherche d'un emploi.

Les taux d'activité standardisés* observés dans le canton de Berne correspondaient approximativement aux taux d'activité de la population suisse.

Illustration 3-1 : Taux d'activité standardisé par sexe, canton de Berne et Suisse, 2017



Taux d'activité standardisé : part de personnes actives occupées, parmi la population totale âgée de 15 ans révolus ou plus.

Univers de base : toutes les personnes de la population résidante permanente âgées de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé (cf. définition détaillée p. 25).

Source : Office fédéral de la statistique, Relevé structurel, traitement par beco Economie bernoise, jour de référence 19.03.2019.

3.2 Taux d'occupation

LES HOMMES TRAVAILLENT MAJORITAIREMENT À PLEIN TEMPS ET LES FEMMES À TEMPS PARTIEL, À UN TAUX SOUVENT INFÉRIEUR À 50 POURCENT.

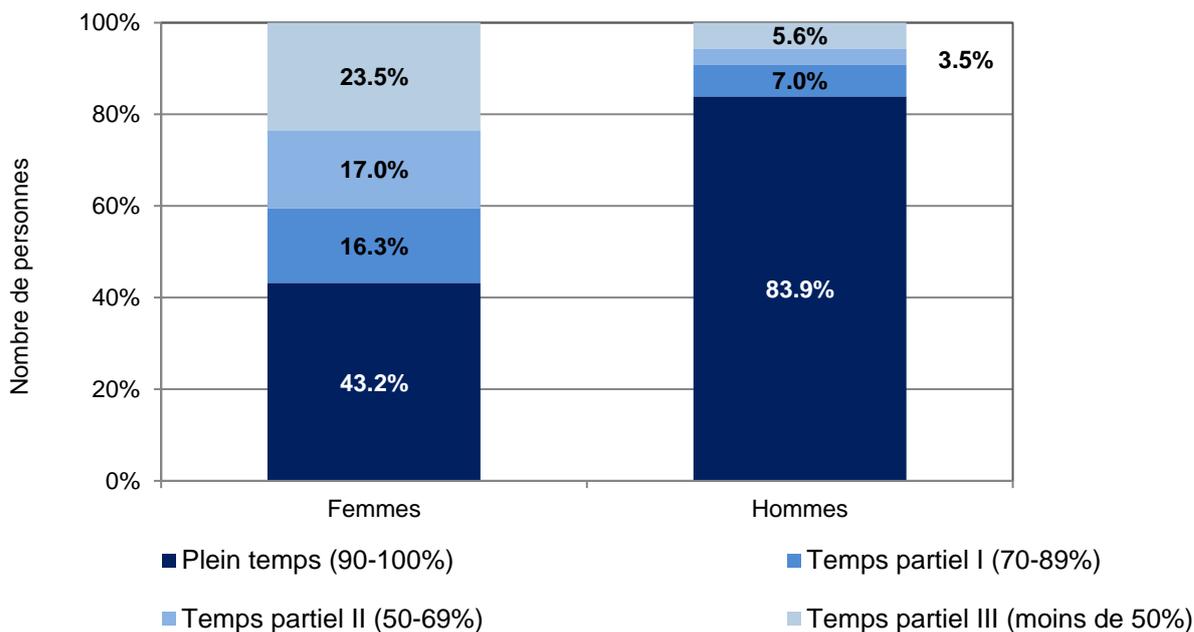
Les taux d'occupation sont répartis en quatre catégories : plein temps (90-100 %), temps partiel I (70-89 %), temps partiel II (50-69 %) et temps partiel III (moins de 50 %).

Sur les 552 365 personnes actives occupées que comptait le canton de Berne en 2017, 35 pour cent travaillaient à temps partiel, dont 76 pour cent de femmes.

Le temps partiel concernait 57 pour cent des femmes actives et 16 pour cent des hommes actifs. 41 pour cent des femmes employées à temps partiel avaient un taux d'occupation inférieur à 50 pour cent.

Les chiffres du temps partiel dans le canton de Berne dépassaient légèrement la moyenne suisse en 2017.

Illustration 3-2 : Taux d'occupation par sexe, canton de Berne, 2017



Univers de base : toutes les personnes de la population résidente permanente âgées de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé (voir définition complète p. 25).

Source : Office fédéral de la statistique, Relevé structurel, traitement par beco Economie bernoise, jour de référence 30.01.2019.

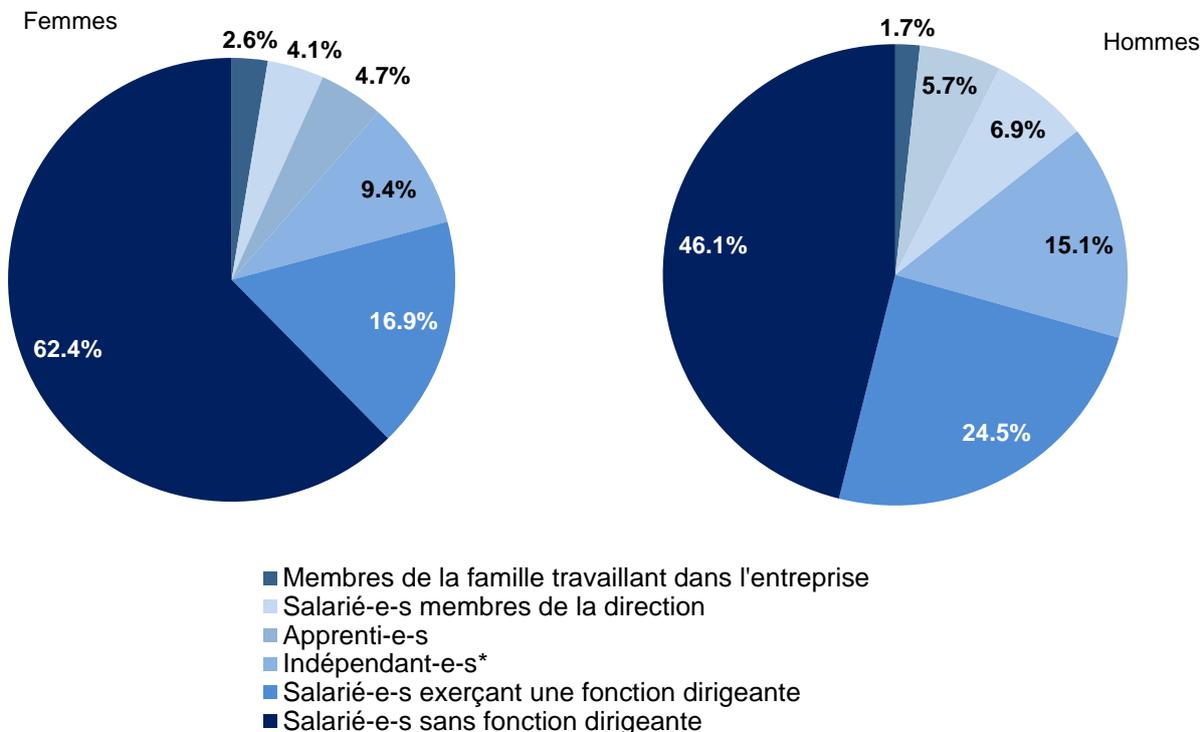
3.3 Statut professionnel

NETTEMENT PLUS D'HOMMES QUE DE FEMMES AUX POSTES DE DIRECTION.

Les données concernant le statut professionnel sont recensées dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active. Or, cette enquête ne permet de tirer aucune conclusion concernant spécifiquement le canton de Berne, l'unité de relevé la plus petite étant la région de l'Espace-Mittelland.

De manière générale, le statut professionnel des femmes est inférieur à celui des hommes : elles sont souvent de simples employées, sans aucune fonction dirigeante. Les hommes exercent nettement plus souvent une activité indépendante, ont une fonction de cadre ou siègent dans la direction de l'entreprise.

Illustration 3-3 : Statut professionnel des personnes actives occupées, par sexe, Espace Mittelland, moyenne annuelle, 2018



*Les personnes actives occupées travaillant dans leur propre entreprise comptent comme indépendantes.

Définitions complètes p. 25.

Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active 2019.

3.4 Salaires et écarts salariaux

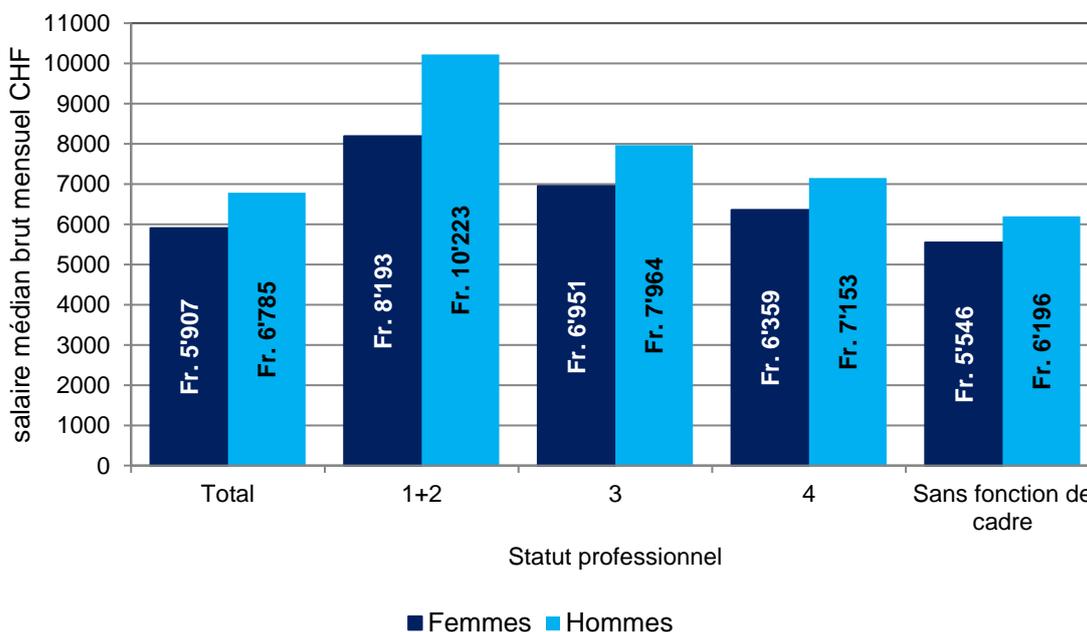
EN 2016, CHEZ LES CADRES DIRIGEANTS, LES CADRES SUPÉRIEURS ET LES CADRES MOYENS, LES HOMMES GAGNENT 20 POUR CENT DE PLUS QUE LES FEMMES.

Les données concernant les salaires de la population sont recensées dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active. Or, cette enquête ne permet de tirer aucune conclusion concernant spécifiquement le canton de Berne, l'unité de relevé la plus petite étant la région de l'Espace-Mittelland. Les écarts salariaux par statut professionnel ont été calculés sur la base du salaire médian brut mensuel.

En 2016, le salaire médian brut* des femmes travaillant dans le secteur privé et le secteur public de l'Espace Mittelland s'élevait à 5 907 francs, celui des hommes à 6 785 francs. L'écart est de 878 francs, soit 13 pour cent, au détriment des femmes. Mais il varie considérablement selon le niveau de qualification requis. Au niveau des cadres dirigeants et des cadres supérieurs (1+2), il culmine à 20 pour cent, alors qu'à l'autre extrême, il n'est que de 10,5 pour cent chez les personnes employées sans fonction dirigeante.

Par rapport 2014, l'écart salarial pour ce qui est du salaire médian brut 2016 s'est creusé d'un point de pourcentage (passant de 12 % à 13%).

Illustration 3-4 : Salaire médian mensuel brut par niveau de qualification et par sexe, secteur privé et secteur public, Espace Mittelland, 2016



1+2 : cadres dirigeants, cadres supérieurs et cadres moyens

3 : cadres inférieurs

4 : assimilés cadres

Univers de base : échantillon de personnes employées en entreprises, dont au moins trois du deuxième et du troisième secteurs.

*Salaire brut médian standardisé (valeur centrale) : à un salaire médian donné, la moitié des salaires se situe au-dessous de ce montant, tandis que l'autre moitié se situe au-dessus. « Standardisé » signifie que les montants ont été recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4,33 semaines de 40 heures de travail.

Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la structure des salaires 2016.

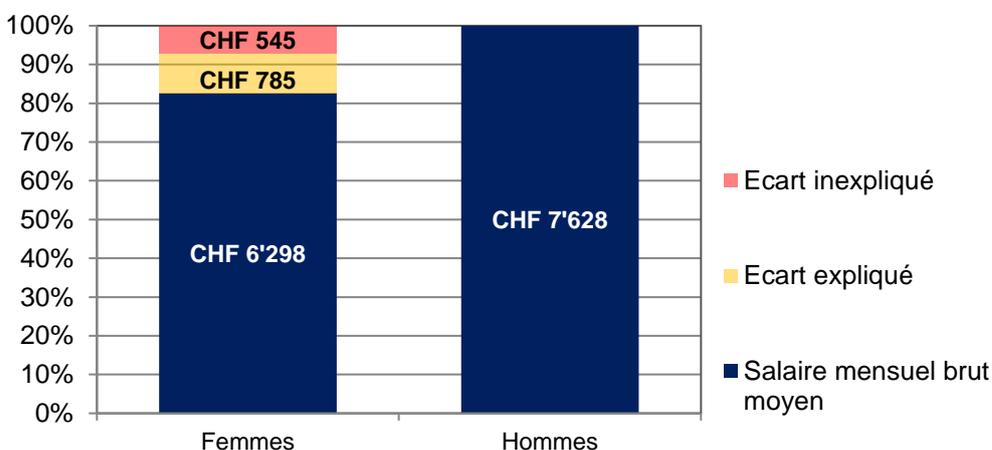
3.4.1 Ecart salarial : part expliquée et part inexpliquée

EN 2016, LA PART INEXPLIQUÉE DE L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES S'ÉLEVAIT À 545 FRANCS PAR MOIS DANS L'ESPACE MITTELLAND.

L'écart salarial se répartit en deux catégories. Soit il s'explique objectivement : les caractéristiques personnelles (âge, ancienneté, formation), les spécificités du poste (statut professionnel, niveau de qualification requis, champs d'activité) et celles de l'entreprises (taille, branche, région) ont des répercussions sur le salaire. Ainsi, en moyenne, les femmes ont une moins bonne formation et accèdent moins souvent aux fonctions de cadre mieux rémunérées. Soit l'écart salarial est inexpliqué et cache potentiellement une discrimination salariale sur la base du sexe.

Les données relatives aux salaires de la population ont été recensées dans le cadre de l'Enquête suisse sur la structure des salaires. Or, cette enquête ne permet de tirer aucune conclusion concernant spécifiquement le canton de Berne, l'unité de relevé la plus petite étant la région de l'Espace-Mittelland. La distinction entre la part expliquée et la part inexpliquée de l'écart salarial se base sur les salaires bruts mensuels standardisés. En 2016, la différence entre le salaire brut mensuel des hommes et celui des femmes dans l'ensemble de l'économie s'élevait à 1330 francs (17,4 %). Si 59 pour cent de cet écart (785 francs) peut s'expliquer objectivement, 41 pour cent (545 francs) ne trouve pas d'explication dans le modèle statistique utilisé et cache potentiellement une discrimination salariale sur la base du sexe.

Illustration 3-4-1 : Ecart salarial expliqué et écart salarial inexpliqué, dans l'ensemble de l'économie, Espace Mittelland, 2016



Base (100%) = salaire mensuel brut moyen des hommes

Salaires mensuels bruts moyens, standardisés : le salaire mensuel brut comprend, en plus du salaire ordinaire, les assurances sociales, les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième du 13^e salaire ainsi qu'un douzième des paiements spéciaux annuels. Les indemnités liées aux heures supplémentaires sont exclues. Les salaires sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures de travail hebdomadaires.

Univers de base : échantillon de personnes employées en entreprises, dont au moins trois du deuxième et du troisième secteurs.

Source : Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (LSE) 2016, bureau de conseil B,S,S., étude mandatée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

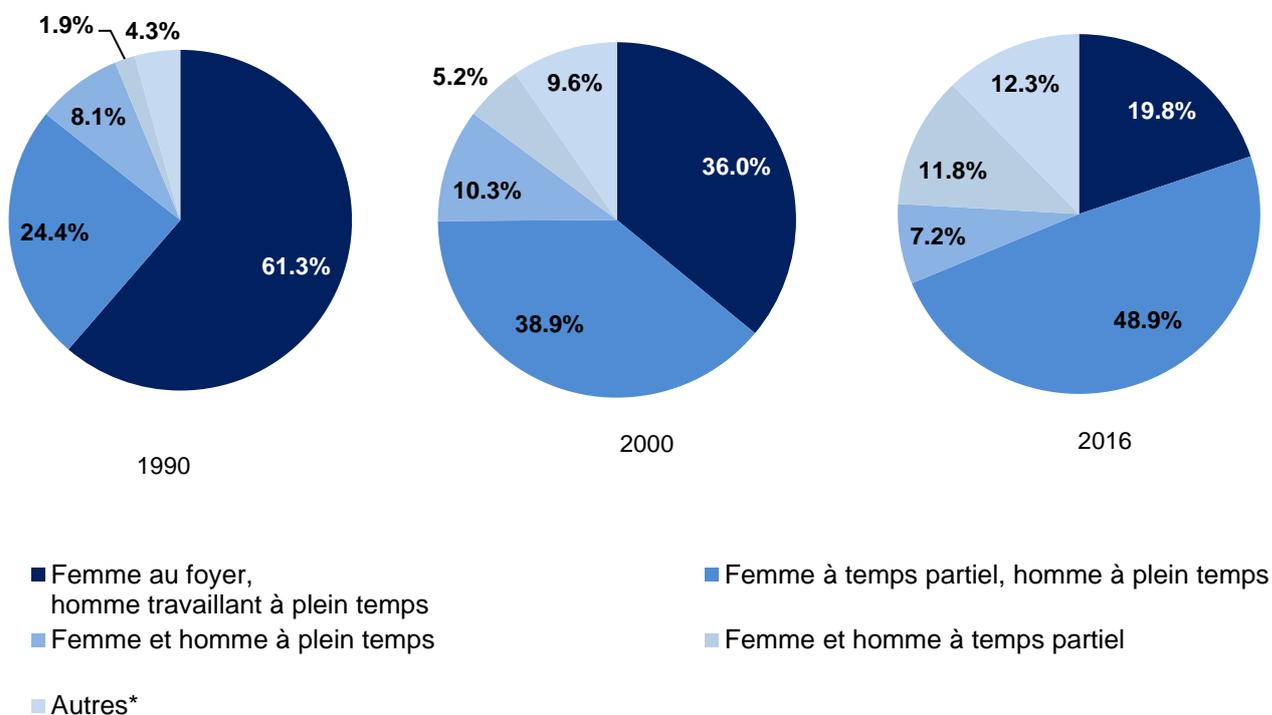
4 Conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille

4.1 Modèles familiaux

LE MODÈLE BOURGEOIS CONTEMPORAIN PRÉDOMINE DANS LE CANTON. LES MÉNAGES OÙ LES DEUX PARTENAIRES TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL AUGMENTENT.

Le modèle bourgeois traditionnel – avec l'homme à plein temps (90-100 %) et la femme au foyer – a perdu du terrain depuis les années 1990. D'après le recensement fédéral de la population, ce modèle était celui d'environ 61 pour cent des couples avec un enfant de moins de sept ans en 1990, et de 36 pour cent, dix ans plus tard. Ce taux a continué de baisser pour atteindre 20 pour cent en 2016. Dans le canton de Berne, c'est aujourd'hui le modèle bourgeois dit contemporain qui prédomine : dans près de la moitié des ménages bernois avec un enfant de moins de sept ans, l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel. Dans sept pour cent des cas, les deux partenaires travaillent à plein temps, et à temps partiel dans environ douze pour cent des cas.

Illustration 4-1 : Répartition de l'activité rémunérée des couples avec un enfant de moins de 7 ans, canton de Berne, 1990, 2000 et 2016



*Autres : ni l'homme, ni la femme ne travaille ; autres cas de figure, répartition de l'activité professionnelle inconnue.

Ménages : couples mariés ou vivant en union libre.

Univers de base : toutes les personnes de la population résidante permanente âgées de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé (voir définition complète p. 25).

Source : Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, Chiffres de l'égalité 2016 ; Office fédéral de la statistique, Relevé structurel 2018.

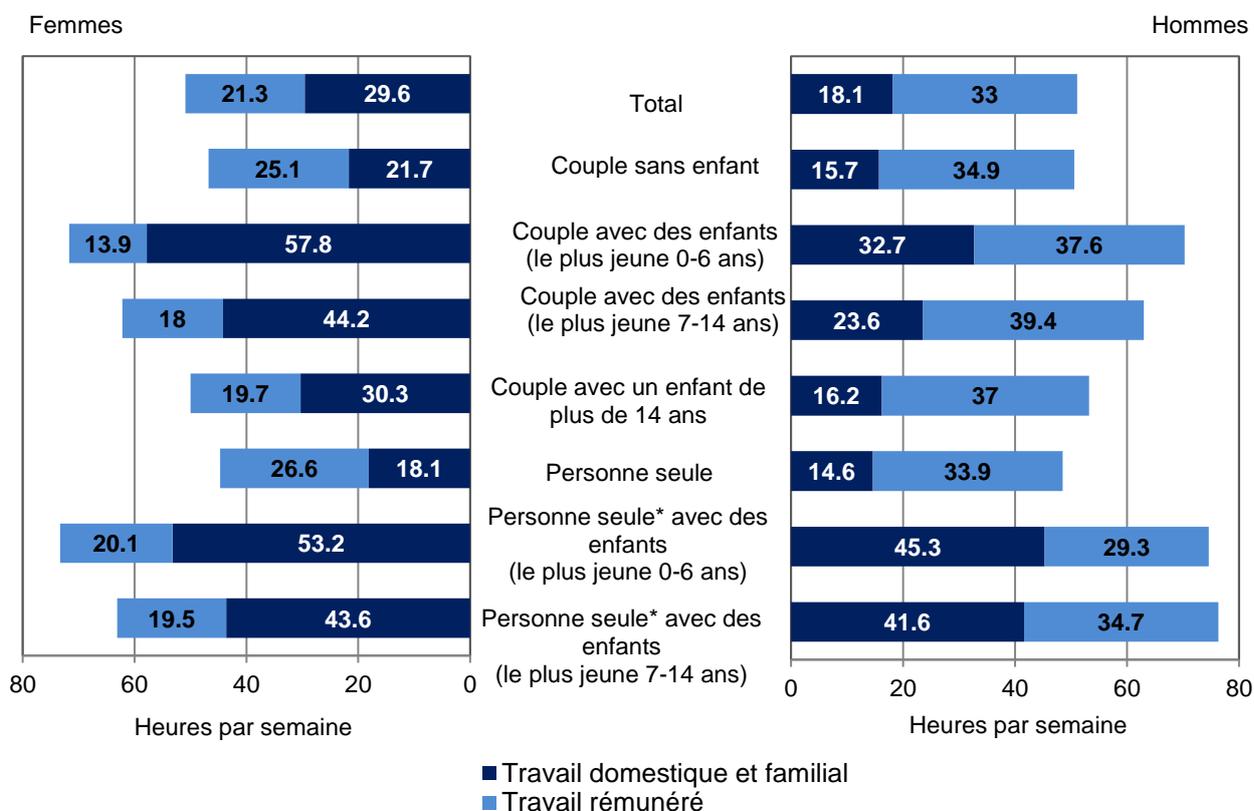
4.2 Travail domestique et familial

INDÉPENDAMMENT DE LEUR SITUATION FAMILIALE, LES FEMMES FONT PLUS DE TRAVAUX MÉNAGERS, LES HOMMES PLUS D'ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES.

Les données concernant la répartition du travail domestique et de l'activité rémunérée ne sont disponibles que pour la Suisse.

En 2016, les hommes et les femmes ont consacré en moyenne une cinquantaine d'heures au travail domestique et familial et au travail rémunéré. Dans la plupart des cas, les femmes et les hommes accomplissent autant d'heures de travail. Mais dans la répartition, les différences sont genrées : les femmes consacrent plus d'heures au travail domestique et familial alors que les hommes consacrent plus d'heures au travail rémunéré. En moyenne, les femmes consacrent presque 30 heures au travail domestique et familial et 21 heures au travail rémunéré, les hommes, 18 et 33 heures respectivement. C'est avec les enfants de moins de six ans que la charge est la plus lourde : seul-e-s ou en couple, hommes et femmes travaillent alors près de 70 heures par semaine.

Illustration 4-2 : Nombre d'heures hebdomadaires consacrées au travail rémunéré et au travail domestique et familial par la population active (15-64 ans), par sexe et situation familiale, Suisse, 2016



*Hommes seuls avec des enfants de 0 à 14 ans : extrapolation sur la base de moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec prudence.

Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active, module Travail non rémunéré 2017.

4.3 Structures d'accueil extrafamilial

Les prestations d'accueil extrafamilial des enfants telles que les garderies et les écoles à journée continue permettent aux mères et aux pères de mieux concilier travail et famille.

4.3.1 Garderies

CES DOUZE DERNIÈRES ANNÉES, LE NOMBRE DE PLACES SUBVENTIONNÉES DANS LES GARDERIES A AUGMENTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU CANTON DE BERNE.

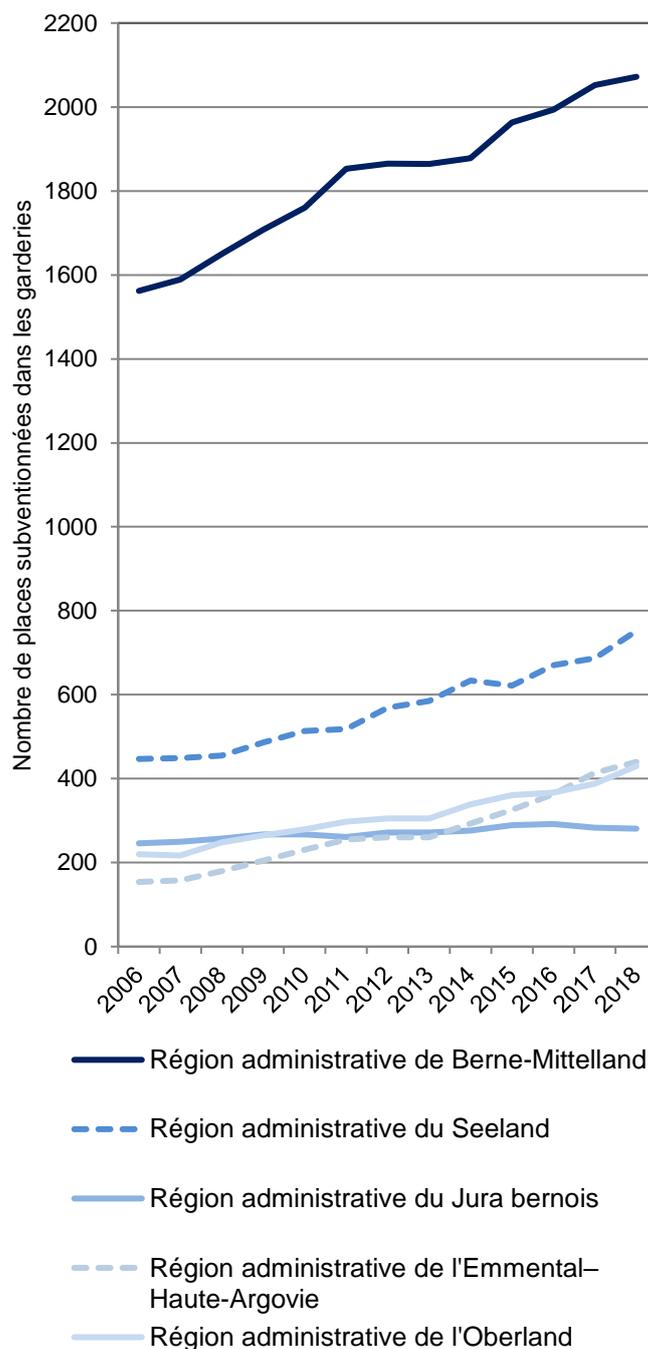
De 2006 à 2018, le nombre de places subventionnées dans les garderies du canton de Berne est passé de 2629 à 3975, soit une augmentation de 51 pour cent.

La région administrative de l'Emmental-Haute-Argovie est celle où le nombre de places subventionnées dans les garderies a proportionnellement le plus augmenté entre 2006 et 2018, avec une évolution de +185 pour cent.

Chaque région administrative a vu son nombre de places subventionnées dans les garderies augmenter. C'est dans l'Oberland que l'augmentation a été la plus marquée entre 2017 et 2018, avec environ 11 pour cent de places en plus.

Seul le nombre de places de la région administrative du Jura bernois semble stagner depuis quelques années. Entre 2017 et 2018, celui-ci a même reculé.

Illustration 4-3-1 : Nombre de places subventionnées dans les garderies par région administrative, canton de Berne, 2006-2018



Source : Office des affaires sociales, Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, obtenues le 7.1.2019.

4.3.2 Parents de jour

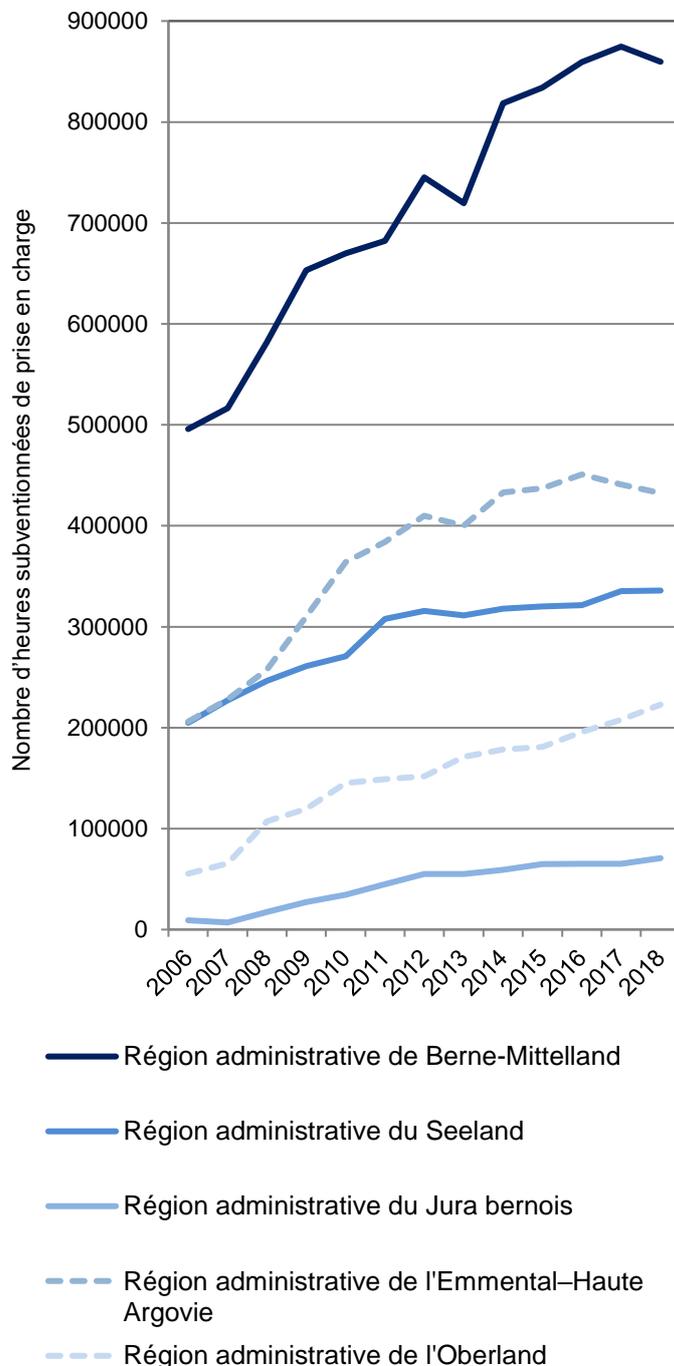
APRÈS UNE FORTE AUGMENTATION, LE NOMBRE D'HEURES SUBVENTIONNÉES DE PRISE EN CHARGE EN ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR CONNAÎT UNE LÉGÈRE DIMINUTION DANS LE CANTON DE BERNE.

Entre 2006 et 2018, le nombre d'heures subventionnées de prise en charge en accueil familial a presque doublé, passant de 971 280 à 1 921 275.

En 2018, le canton de Berne comptait toutefois moins d'heures subventionnées de prise en charge en accueil familial qu'en 2017.

Tandis que le nombre d'heures continue d'augmenter dans les régions administratives de l'Oberland et du Jura bernois, il semble stagner dans le Seeland. Dans les régions administratives de Berne-Mitteland et d'Emmental-Haute Argovie, il a même diminué.

Illustration 4-3-2 : Nombre d'heures subventionnées de prise en charge en accueil familial de jour par région administrative, canton de Berne, 2006-2018



Source : Office des affaires sociales, Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, obtenues le 7.1.2019.

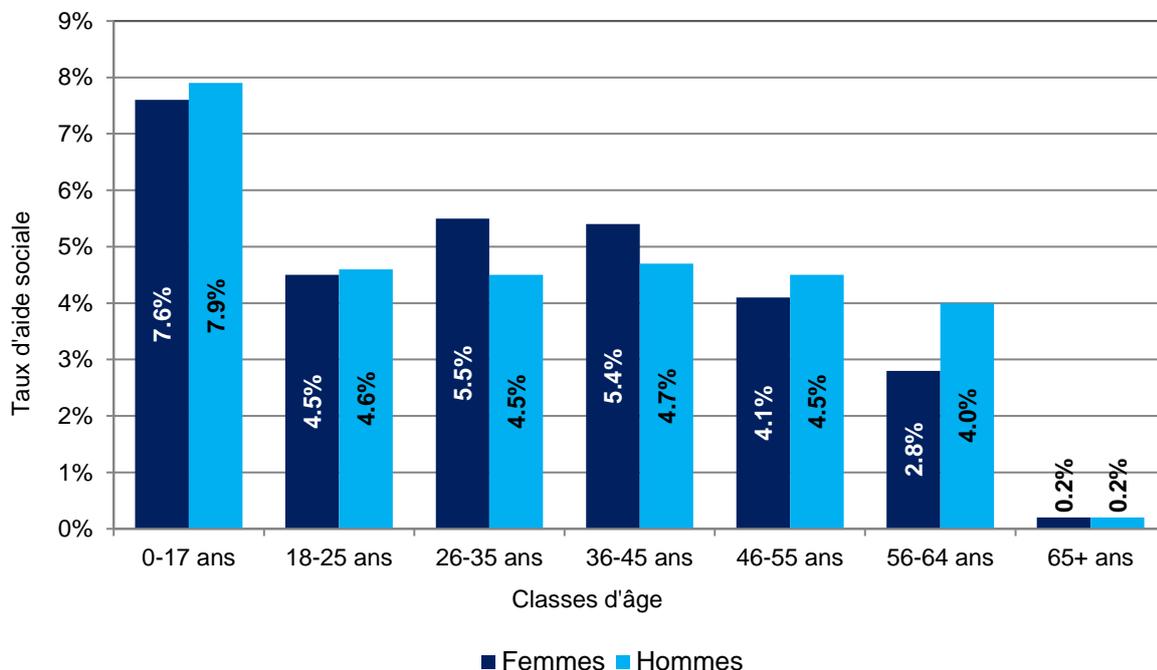
5 Sécurité sociale

5.1 Taux d'aide sociale

LES FEMMES ENTRE 26 ET 45 ANS ET LES HOMMES DE PLUS DE 46 ANS FONT PLUS SOUVENT APPEL À L'AIDE SOCIALE.

Le taux d'aide sociale représente la part de la population résidante permanente qui est tributaire de l'aide sociale. En 2017, il était de 4,2 pour cent dans le canton de Berne, où 21 594 hommes et 21 095 femmes (total : 42 704) touchaient l'aide sociale. Les hommes et les femmes sont différemment exposés au risque de devenir tributaires de l'aide sociale, selon la période de leur vie. Si entre 0 et 25 ans, le taux d'aide sociale est pratiquement le même pour les hommes et les femmes, entre 26 et 45 ans, les femmes sont nettement plus vulnérables que les hommes. A partir de 46 ans et jusqu'à 64 ans, les hommes sont plus exposés que les femmes. De manière générale, le risque diminue avec l'âge.

Illustration 5-1 : Taux d'aide sociale, par âge et par sexe, canton de Berne, 2017



Voir définitions complètes p. 25.

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale, jour de référence 1.5.2019.

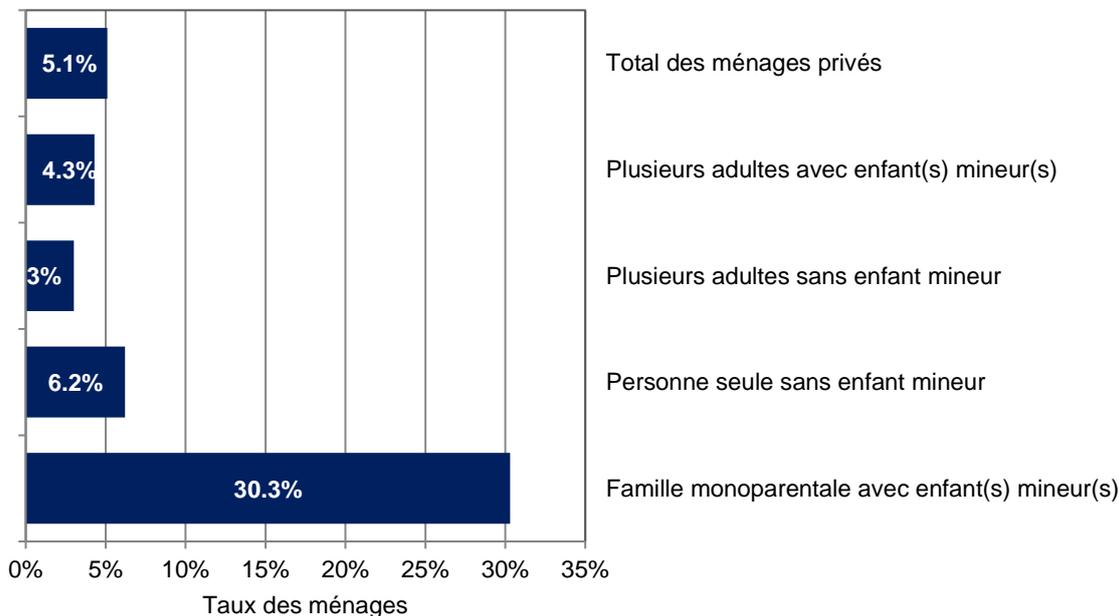
5.2 Taux de ménages

RAPPORT ENTRE MODE DE VIE ET PAUVRETÉ : LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT PARTICULIÈREMENT TOUCHÉES.

Le taux de ménages correspond à la part de ménages bénéficiant de prestations de l'aide sociale au sein d'un type de ménages donné.

En 2017, environ 30 pour cent des familles monoparentales ayant au moins un enfant mineur à charge dépendaient de l'aide sociale. Le taux de ménages des personnes vivant seules sans enfant mineur était d'environ six pour cent. En comparaison, les ménages composés de plusieurs adultes avec enfant(s) mineur(s) (environ 4%) et les ménages composés de plusieurs adultes sans enfants mineurs (3 %) risquent moins de faire appel à l'aide sociale.

Illustration 5-2 : Taux de ménages par type de ménage, canton de Berne, 2017



Source : Office fédéral de la statistique, Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale, jour de référence, 1.5.2019.

5.3 Prévoyance vieillesse

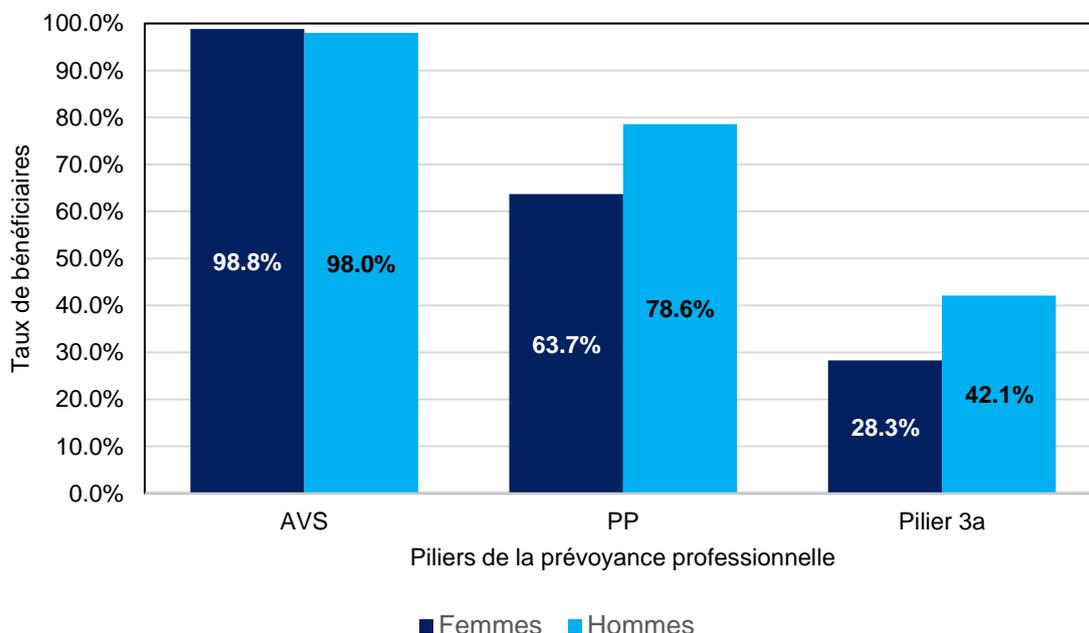
À LA RETRAITE, LES FEMMES SONT PLUS EXPOSÉES À LA PRÉCARITÉ QUE LES HOMMES.

Les données relatives aux taux de bénéficiaires de prestations provenant des trois piliers de la prévoyance vieillesse ne sont disponibles que pour la Suisse.

Le taux de bénéficiaires de prestations provenant des trois piliers de la prévoyance vieillesse indique que pratiquement toutes les femmes et tous les hommes bénéficient de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Pour la prévoyance professionnelle (PP) et le pilier 3a, la couverture par le système de prévoyance vieillesse diffère entre les hommes et les femmes. En 2015, environ 79 pour cent des retraités* hommes bénéficiaient de prestations de la PP contre environ 64 pour cent pour les retraitées femmes. Les hommes sont en outre 42 pour cent à toucher des prestations du pilier 3a contre seulement 28 pour cent de femmes.

A la lumière des montants annuels moyens des rentes AVS versées en 2015, il apparaît que les femmes touchent 600 francs de moins que les hommes par an (21 600 CHF pour les hommes et 21 000 CHF pour les femmes). Pour ce qui est de la PP, la différence annuelle s'élève à 10 800 francs (30 000 CHF pour les hommes, 19 200 CHF pour les femmes).

Illustration 5-3 : Taux de bénéficiaires de prestations provenant des trois piliers de la prévoyance vieillesse, jusqu'à 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite, par sexe, Suisse, 2015



Sont considérées comme retraitées les personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite et bénéficiant d'une prestation d'au moins un pilier du système de prévoyance vieillesse.

Source : Office fédéral de la statistique, Taschenstatistik « Vers l'égalité entre femmes et hommes – Situation et évolution » 2019.

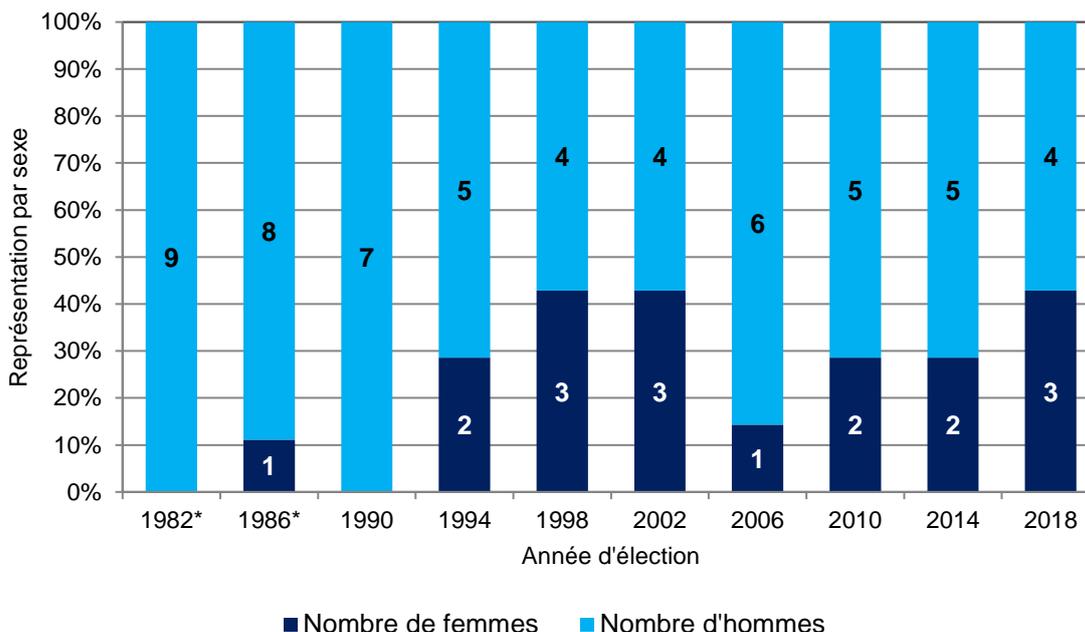
6 Politique

6.1 Le Conseil-exécutif du canton de Berne

TROIS FEMMES ET QUATRE HOMMES COMPOSENT LE CONSEIL-EXÉCUTIF DU CANTON DE BERNE.

C'est en 1986 que la première femme a été élue pour siéger parmi les neuf* conseillers d'Etat du Conseil-exécutif du canton de Berne. Depuis, la représentation féminine oscille entre 0 et 43 pour cent. Bien que le nombre de sièges occupés par des femmes augmente lentement depuis 2006, aucune tendance claire ne se dessine. Il n'y a encore jamais eu d'exécutif à prédominance féminine. Aujourd'hui, trois femmes sont représentées.

Illustration 6-1 : Répartition des sièges hommes-femmes, Conseil-exécutif du canton de Berne, 1982-2018



*En 1982 et 1986, le Conseil-exécutif était composé de neuf personnes. Depuis 1990, il en compte sept.

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des élections cantonales ; Zentrum für Demokratie Aarau (ZDA), jour de référence 11.6.2018.

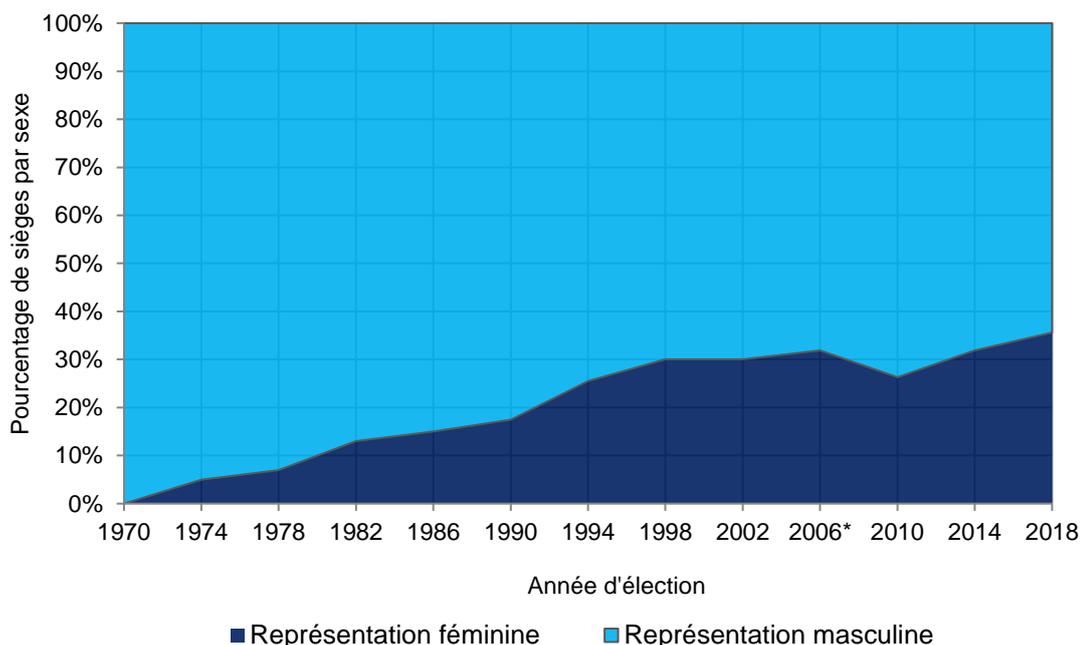
6.2 Le Grand Conseil du canton de Berne

6.2.1 Evolution de la répartition des sièges hommes-femmes au Grand Conseil

DEPUIS L'INTRODUCTION DU DROIT DE VOTE DES FEMMES, LE GRAND CONSEIL N'A JAMAIS COMPTÉ AUTANT DE FEMMES QU'AUJOURD'HUI.

C'est en 1974 que les femmes ont pu se porter candidates aux élections du Grand Conseil pour la première fois. Dix avaient alors été élues pour siéger parmi les 200 parlementaires, soit une représentation féminine de 5 pour cent. A présent que ce taux est passé à 36 pour cent, la présence des femmes n'a jamais été aussi forte. Toutefois, avec 57 femmes pour 160 sièges*, la représentation féminine au sein du Parlement cantonal n'est pas proportionnelle à celle des femmes au sein de l'électorat.

Illustration 6-2-1 : Répartition des sièges au Grand Conseil du canton de Berne, par sexe, 1970-2018



	1974	1978	1982	1986	1990	1994	1998	2002	2006*	2010	2014	2018
Femmes	10	14	26	30	35	51	60	60	51	42	51	57
Hommes	190	186	174	170	165	149	140	140	109	118	109	103

*En 2006, le nombre de sièges au Grand Conseil est passé de 200 à 160.

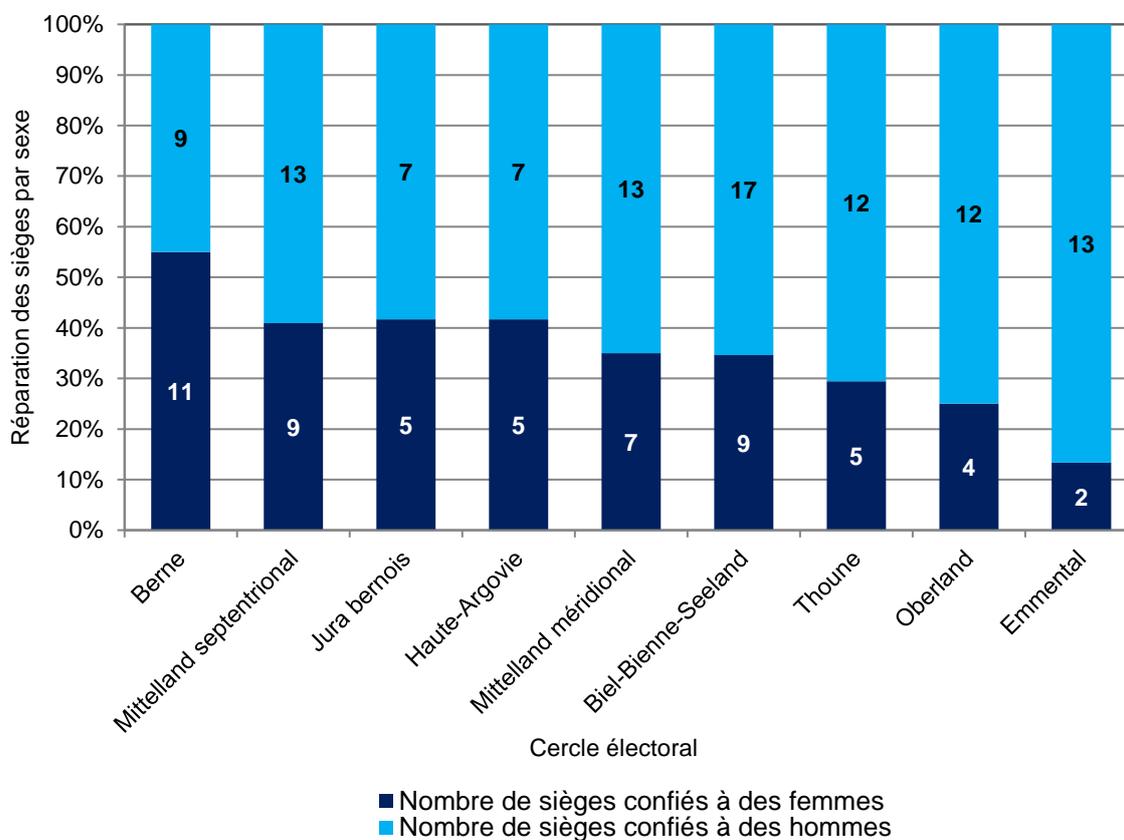
Source : site Web du Grand Conseil, www.gr.be.ch/gr/fr, dernière consultation le 15.5.2019.

6.2.2 Répartition hommes-femmes au Grand Conseil par cercle électoral

FEMMES ÉLUES AU GRAND CONSEIL : DE GRANDES DISPARITÉS D'UN CERCLE ÉLECTORAL À L'AUTRE

En mai 2019, les femmes ont été les plus plébiscitées dans le cercle électoral de Berne, avec onze sièges sur vingt confiés à des femmes (55 %). La représentation féminine au sein des autres cercles électoraux oscille entre 30 et 43 pour cent. Seuls deux cercles électoraux affichent des résultats inférieurs, avec une représentation féminine de 25 pour cent pour l'Oberland et de seulement 13 pour cent pour l'Emmental.

Illustration 6-2-2 : Répartition des sièges au Grand Conseil par cercle électoral et par sexe, 2019



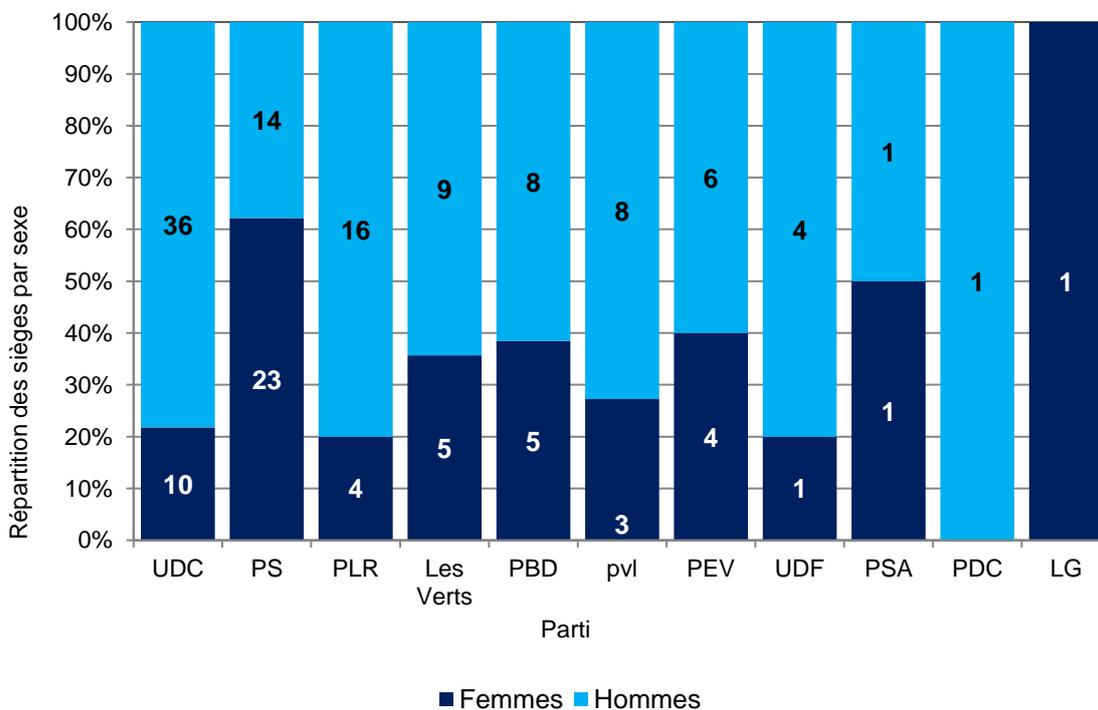
Source : site Web du Grand Conseil, www.gr.be.ch/gr/fr, dernière consultation le 15.5.2019.

6.2.3 Répartition hommes-femmes au Grand Conseil par parti

FEMMES ÉLUES AU GRAND CONSEIL : DE GRANDES DISPARITÉS D'UN PARTI À L'AUTRE

Au printemps 2019, l'UDC a remporté la majorité des sièges (46), suivi du PS (37). Le parti où les femmes sont les plus présentes est le PS, représentant 62 pour cent des personnes élues³. Les partis où la représentation féminine est la plus faible sont le PLR et l'UDF, où les femmes constituent un cinquième de leurs parlementaires⁴ (20 %). La représentation féminine au sein des autres partis oscille entre 22 et 50 pour cent.

Illustration 6-2-3 : Répartition des sièges au Grand Conseil par parti et par sexe, 2019



Source : site Web du Grand Conseil, www.gr.be.ch/gr/fr, dernière consultation le 15.5.2019.

³ Indépendamment de LG, où la représentation féminine est totale, car son unique siège est occupé par une femme.

⁴ Indépendamment du PDC, où la représentation féminine est nulle, car son unique siège est occupé par un homme.

7 Définitions

Population résidante permanente

La population résidante permanente comprend les Suisses et Suissesses ayant leur domicile principal en Suisse ainsi que les personnes étrangères au bénéfice d'une autorisation de résidence d'une durée minimale de douze mois ou séjournant en Suisse depuis au moins 12 mois.

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié-e-s ou indépendant-e-s, ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les personnes chômeuses (toutes les personnes actives non occupées qui ont cherché activement du travail au cours des quatre semaines précédentes et sont disponibles à court terme). Les personnes actives constituent l'offre de travail.

8 Impressum

Editeur

Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme
Postgasse 68
3000 Berne 8

Téléphone : 031 633 75 77

info.fgs@sta.be.ch

www.be.ch/gleichstellung

Recherches et rédaction

Leonie Nägler, Barbara Ruf

Juillet 2019